

REGLEMENTS DES CHALLENGES BECASSES

CHALLENGE DE « LA BECASSE D'ARGENT »

Règlement modifié par le Comité du 21 03 08



Vedanga de la Vallée des Myrtilles vainqueur de la « Bécasse d'Argent 2009 » - Champion G.S. et Vainqueur du trophée européen bécassine - propriétaire/conducteur P. Soileux

Le challenge de la « Bécasse d'Argent » sera attribué au pointer inscrit à un livre d'origine reconnu par la FCI, classé « Dys A » et ayant obtenu le maximum de points, décomptés sur l'année civile en cours, sur l'ensemble des épreuves sur bécasses (ouvertes, spéciales, inter-clubs) se déroulant en France et à l'étranger. Le propriétaire doit être français ou résidant en France et membre du Pointer Club Français à jour de cotisation.

- L'attribution des points se fera comme suit :

CACIT 14 pts – RCACIT 13 pts - CACT 12 pts – RCACT 11 pts – 1° EXC 10 pts – 2° EXC 9 pts – 3° EXC 8 pts – EXC 7 pts – TB 4 pts

- Le coefficient appliqué est le suivant :

Epreuves SOLO : coefficient 3 – Epreuves en COUPLE : coefficient 4

Pour gagner ce challenge, le chien devra avoir obtenu le maximum de points sur les deux catégories confondues sur l'année.

En cas d'égalité de points, il sera décerné au chien le plus jeune.

La proclamation des résultats et la remise du trophée se fera le jour de l'Exposition Nationale d'Élevage.

CHALLENGE DE LA « MEILLEURE FEMELLE BECASSIERE »



*Vanille du Bois de Mounl – Meilleure femelle becassière 2009 – Championne d'Automne
Propriétaire & conducteur : A. Bruyère*

Mêmes conditions d'attribution que la « Bécasse d'Argent » mais réservée aux femelles.

Le cumul des trophées est possible dans le cas où la « Bécasse d'Argent » est gagnée par une femelle.

***Pour ces deux challenges, les résultats doivent impérativement être envoyés à :
M. COATMELLEC - 1 impasse Ste Hélène 22110 ROSTRENEN tél 06 07 36 96 26 pour
le 15 février au plus tard en joignant la photocopie du carnet de travail
mentionnant les récompenses.***